

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Ensemble de la commune
1/10 000

Vu pour être annexé à l'arrêté n° AH_2026_0061 du 18 avril 2026 soumettant à enquête publique la modification n°1 du PLU

Engagement de la modification n°1 du PLU le 29 Juin 2023

Révisions allégées n°1 et 2 approuvées le 06 Décembre 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée le 22 Février 2018
Révision n°2 du POS en PLU approuvée le 23 septembre 2013

Dossier de modification n°1 du PLU réalisé par :



PERSPECTIVES

30 bis rue Delaunay, 10000 Troyes

03 25 40 05 90

perspectives@perspectives-urba.com

LEGENDE	
	Limite de commune
	Limite de zone
	Espace Boisé Classé à protéger
	Trame jardins à préserver (article L.151-19 CU)
	Haies et alignements d'arbres à protéger (article L.151-19 CU)
	Chemin à conserver (L.151-38 CU)
	Secteur soumis à OAP
	Bâtiment d'élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental (à titre indicatif)
	Construction manquante au Plan Cadastriel Informatisé (à titre indicatif)
	Plantation à réaliser
	Emplacement réservé
	Bâtiments et éléments architecturaux à protéger (article L.151-19 CU)
	Marge de recul
	Secteur à risque d'inondation par remontées de nappe

NUMERO	DESTINATION	DESTINATAIRE	EMPRISE (m²)
1	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	1 068
2	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	1 047
3	Aménagement d'un plan coupé	Commune	31
4	Aménagement de l'entrée dans le village de Vannes et aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	1 033
5	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	798
6	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	1 055
7	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	409
8	Réalisation d'un aménagement de voirie en vue de créer une voie de 10 m d'emprise et une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	419
9	Réalisation d'un aménagement de voirie en vue de créer une voie de 10 m d'emprise et une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	508
10	Création d'un aménagement de voirie sécurisé afin d'éviter un accès direct dans le virage et aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise agréementée d'une ligne de plantations	Commune	626
11	Création d'un aménagement de voirie sécurisé afin d'éviter un accès direct dans le virage et aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise agréementée d'une ligne de plantations	Commune	2 833
12	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	1 164
13	Elargissement de la rue des Acorns	Commune	87
14	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	1 235
15	Aménagement d'une liaison douce de 3 à 5 m d'emprise	Commune	959
16	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	319
17	Aménagement d'une liaison douce de 3 m d'emprise	Commune	490
18	Elargissement à 8 mètres du chemin des Perrières	Commune	663

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Conformément aux articles L211, R211 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a institué un D.P.U. sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future de la commune, par délibération en date du :

Nom de zone	Désignation
UY	Zone urbaine destinée principalement aux activités économiques
UL	Zone urbaine destinée principalement aux activités de sports et de loisirs ainsi qu'aux équipements publics
UCS	Zone urbaine destinée principalement à accueillir de l'habitat intergénérationnel
UC	Zone urbaine destinée principalement à accueillir de l'habitat
NZ	Zone naturelle comportant des constructions préexistantes isolées
NV	Zone naturelle comprenant des vignes et des vergers
NS	Zone naturelle destinée à permettre le stationnement provisoire des gens du voyage
NP	Zone naturelle à protéger
NK	Zone naturelle à protéger en raison de ses ressources en eau et de la présence de captages en eau potable
NH	Zone naturelle comportant des constructions préexistantes isolées
NF	Zone naturelle à protéger correspondant à la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
An	Secteur de la zone agricole inconstructible
A	Zone agricole
2AUY	Zone d'urbanisation future à long terme destinée à accueillir principalement des activités économiques
1AUC	Zone d'urbanisation future réservée principalement aux constructions du lycée
1AUA2	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
1AUA1	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat

